

environnement propice à l'innovation, le cluster créera des occasions de rencontres inter-clusters (System Factory, Pôle Mer...)

La formation étant aussi une composante importante de la compétitivité :

Les innovations impliqueront l'émergence de nouveaux métiers ou de nouvelles qualifications qu'il faudra accompagner. Pour ce faire, Riviera Yachting Network est désormais partie prenante du consortium du Campus des Métiers de la Mer, inauguré tout prochainement au sein même de l'IPFM.

Le cluster accompagnera aussi les collectivités dans leur réflexion vers une innovation d'usage consistant à implanter des zones de mouillage organisé, source de progrès en terme de qualité environnementale.

A l'international, le cluster continuera à promouvoir l'offre globale. En participant à des salons ciblés, l'objectif est de faire connaître la diversité et la qualité de l'offre régionale aux professionnels et parties prenantes de la filière. C'est aussi l'opportunité de faire connaître le cluster auprès de potentielles entreprises adhérentes, susceptibles de renforcer le savoir-faire et la représentativité collective.

En 2020, l'ensemble des salons internationaux prévus a été annulé (seul Euromaritime à Marseille a eu lieu). L'année 2021 est donc vivement attendue pour renouer avec les grands salons internationaux liés à l'industrie du yachting. Pour l'heure, le rendez-vous YARE (Italie) prévu en mars est reporté en octobre et le MYBA Charter Show de Barcelone est annulé. En septembre, le cluster retrouvera son stand sur le Cannes Yachting Festival, puis sera partenaire des Assises de l'Economie de la Mer quelques jours plus tard avant d'être de nouveau exposant sur le Monaco Yacht Show, pour finir l'année de salon sur le METS à Amsterdam.

EUROPE / Harmonisation réglementaire.

Depuis plus de cinq ans, l'industrie française du yachting fait face à des obstacles réglementaires qui entravent le bon développement de la filière. Le cluster continuera à entreprendre toutes les démarches permettant l'harmonisation indispensable au niveau réglementaire, social et fiscal.

Les instances communautaires constituent donc l'échelon propice à veiller à une transposition loyale et cohérente des directives au niveau de chaque pays membre. C'est précisément ce maillon qui doit permettre de construire un yachting européen uniforme : traitements identiques pour les contrats de charter, l'harmonisation des obligations faites en matière de préservation de l'environnement (ex. interdiction de mouillages sur les champs de posidonies).

Emploi – formation

La formation est un avantage concurrentiel; elle permet de qualifier l'emploi de demain et d'accompagner le développement de la filière. Pour ce faire, il convient de mettre en adéquation les attentes et les besoins des entreprises avec les cursus de formation existants ou à imaginer. C'est dans ce but que le cluster assumera une fonction d'interface et participe au consortium du Campus des Métiers de la Mer qui, sous l'égide de la Région et de l'Université de Toulon, sera basé à La Seyne-sur-Mer. Céline Richaud, vice-présidente (Sonocar) et Salima Sekkiou (Quintessence) ont été désignées pour y représenter Riviera Yachting Network et ses adhérents. Les cursus « Soudure Training », la maintenance prédictive ou encore la maritimisation de certaines formations seront au cœur des préoccupations du cluster.

Développement du réseau et animation de la communauté des membres

Il s'agit là de l'essence même du cluster. Nourrir un élan de proximité avec les adhérents, de solidarité et de business entre eux, mais aussi échanger avec les parties prenantes de la filière yachting et les entreprises ayant vocation à adhérer.

Les éléments de cohésion et de rencontres y contribuent et continueront à alimenter le dynamisme et la visibilité du collectif.

Le renouvellement complet du site web (1er trimestre 2021) permettra la mise en place d'un annuaire dématérialisé et l'optimisation du référencement global.

Newsletters et revues de presse offriront encore un panorama des actualités de la filière yachting.

Dans la mesure du possible, les événements de convivialité et de rencontres business seront évidemment maintenus : apéros-infos, « Happy Hours » adhérents et le traditionnel Tournoi de pétanque de Saint-Tropez (au printemps) comme le suivi des régates des « Voiles de Saint-Tropez » à l'automne auront lieu...

VASTE PROGRAMME !!



COFINANCÉ PAR :



Edité à 320 exemplaires sur papier recyclé
68 allée des Forges - 83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. 04 94 24 21 93 – contact@rynetwork.com
www.riviera-yachting-network.fr



En 2021, affronter le mauvais temps, naviguer à vue mais ne jamais perdre l'horizon de vue...



Certaines de nos entreprises avaient pâti d'un été dernier plus que moribond en termes d'activité. Puis, fin septembre, l'annulation du salon de Monaco avait à son tour porté un coup de grâce au moral de l'ensemble de l'industrie du yachting notamment pour le secteur du refit, de la maintenance/réparation de ces unités. En effet, cet événement international phare est traditionnellement le moment du lancement de la saison de refit et le lieu de concrétisation de contrats de travaux passés avec les armateurs ou les gestionnaires de yachts ; c'est aussi le baromètre de ce que seront les mois suivants pour les chantiers de refit et les sous-traitants.

Début septembre, lors de notre Assemblée Générale à Marseille, nous avons dressé l'état de la situation de notre filière : seuls 30% des bateaux avaient navigué durant la période estivale (le gros de la clientèle étant alors assigné hors des frontières de l'Espace Schengen) et la perspective imminente de la mise en chantier de ces unités était aussi incertaine que difficile à mesurer.

L'option approuvée à l'unanimité de nos entreprises réunies avait alors été de traiter, dans l'immédiat, l'urgence conjoncturelle, en gage de réussite de la saison de refit.

Il était aussi acté qu'il fallait ne pas perdre de vue la nécessité de continuer à travailler à lever les écueils qui structurellement entachent chaque année nos saisons successives en termes d'attractivité et de compétitivité.

En ce début d'année 2021, ce dilemme reste entier : il nous faut à la fois continuer à accompagner au mieux nos entreprises, mobiliser les leviers utiles au maintien de nos activités tout en s'assurant pour le moyen terme des conditions d'un environnement propice à leur pérennité.

Naviguer à vue en gardant en point de mire notre horizon commun est en soi un vœu fort pour notre filière en 2021 et c'est en ce sens que lors de l'envoi de nos vœux collectifs adressés il y a quelques semaines à notre environnement politique et économique, nous proposons de garder le cap pour relever les défis de demain.

Nous formons un équipage, et actuellement nous sommes tous sur le pont, à la manœuvre. Modifier la voile, nous y sommes contraints, mais nous garderons ensemble la route que nous nous sommes fixée.

Il faut réussir à traverser la tempête de la pandémie, de ses effets. Nous allons y arriver parce que nous sommes solidaires, parce que nous n'avons pas de scrupule à solliciter, nous faire entendre, nous faire aider si nécessaire, pour passer ces épreuves et rebondir demain.

Il faudra ensuite et très vite retrouver notre allure pour poursuivre la route et toujours viser à renforcer notre performance et notre compétitivité.

Voilà ce qu'est notre état d'esprit pour 2021. Au moyen de cette newsletter, je souhaitais apporter un éclairage en proposant un point de situation sur ce que nous faisons et ce qu'est –en quelques lignes- notre programme d'actions pour 2021...

Laurent Falaize – Président de Riviera Yachting Network

Des échanges constructifs avec le Ministère de la Mer

Une sollicitation fin 2020 du Cabinet de la Ministre de la Mer nous a permis de faire entendre certaines doléances et attentes formulées aussi bien par notre cluster que des professionnels de la filière et de **pouvoir échanger sur quatre points** :

La pandémie du COVID-19 et la fermeture des frontières de l'espace Schengen ont généré des difficultés économiques en cascade qui frappent l'ensemble de la chaîne de valeur régionale de la filière yachting.

1/ **Outre les dispositifs génériques** de soutien du gouvernement aux entreprises, **nous continuons à défendre**, auprès du Ministère de la Mer, **la mise en place éventuelle d'un dispositif d'aide spécifique aux entreprises du yachting** (similaire à celui mobilisable par les entreprises appartenant aux secteurs S1 et S1 bis listés par décret). Le nombre et la diversité des codes APE (plus de 25) des entreprises de la filière régionale du yachting sont tels qu'ils ne permettent pas de les rattacher directement à celui-ci. Aussi, le cluster a mené auprès de ses 113 entreprises membres une enquête dont se dégagent certaines tendances sur les effets de la crise sanitaire. Il ressort que 37% d'entre elles sont sensibles à la création éventuelle d'une aide ciblant spécifiquement les entreprises de la filière. 2/3 des entreprises ayant répondu à notre sondage estiment que leur baisse d'activité est principalement due à la fermeture de l'espace Schengen et 6 sur 10 anticipent une baisse de chiffre d'affaires en 2021.

Le cluster estime par ailleurs que des écueils régle-

-mentaires subsistent. Ces obstacles sont susceptibles de nuire au bon déroulement de la saison et d'inciter certains yachts à l'exode.

2/ **Le cluster déplore la dualité du contrat** de charter existant en France autour d'un contrat dit « **de croisière** » et d'un autre dit « **de transport** » dont le manque de transparence joue sans aucun doute en défaveur de notre attractivité territoriale. Une clarification sera nécessaire concernant les régimes fiscaux dont bénéficient contractuellement parlant les activités commerciales des yachts.

3/ **L'arrêté du préfet maritime n°123/2019 qui fixe le cadre général du mouillage** et de l'arrêt des navires dans les eaux intérieures et territoriales françaises de Méditerranée sera mis en application en 2021.

Les DDTM des trois départements littoraux de notre région ont transposé en 2020 ce texte réglementaire par **arrêtés des préfets des départements concernés**. Ceux-ci mettent en place **une cartographie précise des zones** dans lesquelles le **mouillage des yachts est désormais autorisé**. Tout en étant conscient de la nécessité de préserver les herbiers de posidonies, le cluster défend avec un esprit de développement durable l'essor économique de la filière yachting propre à notre littoral. En étroite collaboration avec les différentes parties prenantes, il est utile de trouver un point d'équilibre et des solutions alternatives pour être en capacité d'accueillir les yachts la saison à venir.

Doté d'un réflexe collaboratif, **le cluster sonde les principaux ports yachting et recense les projets potentiels de ZMEL** susceptibles de faire émerger des zones de mouillage pour les yachts. Ce **travail est évidemment mené en concertation** avec les services compétents de la Préfecture maritime et de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée.

Cette relation constructive avec les services de l'Etat et le Ministère de la Mer aboutit à des avancées significatives.



Madame Annick Girardin, Ministre de la Mer, lors de sa visite chez IMS; entourée notamment à droite par Céline Richaud (Gpe Sonocar), vice-présidente de RYN et à gauche par Fabien Raffray, guichet unique du Registre International Français

4/ Au regard d'une saison de charter réduite -voire inexistante- pour la majorité des yachts, **l'activité commerciale** de ces derniers aura été dans la plupart des cas **impossible à prouver avant l'échéance du 31/12/2020**. Or, un tel usage du yacht (notamment une exploitation commerciale avec 70% des trajets en haute mer) donne droit à une exonération de la TVA sur les travaux qui y sont réalisés.

Suite à la sollicitation de Riviera Yachting Network, il a été précisé qu'**en matière d'exonération de TVA, un yacht ayant une activité commerciale (achat neuf ou occasion) peut bénéficier de l'exonération sur les travaux réalisés en 2020 et 2021, sous réserve de s'engager à remplir les critères (au cours de sa première année d'exploitation)**.

Cet éclaircissement a notamment permis à un bateau, réalisant actuellement près de 6 M€ de travaux dans un chantier régional, de rester où il se trouve sans être contraint de prouver son activité commerciale avant l'échéance du 31/12/2020. Pour la dernière phase des travaux, c'est in extremis que le bateau a pu rester dans notre région au lieu de rejoindre un chantier concurrent à l'étranger.

Programme/actions 2021

Depuis plus de 20 ans d'existence du cluster, l'offre de services dédiée aux yachts s'est largement structurée, enrichie et diversifiée. Riviera Yachting Network participe avec ses adhérents (donneurs d'ordre, sous-traitants ou entreprises de services) à répondre à un objectif collectif d'amélioration et de compétitivité sur ce marché « de niche », international et très concurrentiel.

Le cluster est au service du développement de la filière yachting en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dont le littoral est aujourd'hui un épice de l'accueil de yachts, en période estivale et en période hivernale pour le refit, la réparation/maintenance et les services aux yachts. Sur la base des forces et parfois des faiblesses, mais aussi des menaces et des opportunités qu'affiche la filière régionale, le programme d'actions 2021 du cluster s'articulera autour d'axes qui visent à maintenir et pérenniser ses avantages compétitifs, afin que les outils, l'offre et le savoir-faire se maintiennent à un niveau optimal ; et que la réglementation, par un effet induit, ne vienne pas constituer un obstacle à cette attractivité.

L'innovation, levier pour renforcer l'offre globale et la compétitivité.

L'innovation est un moyen de faire émerger des spécificités fortes permettant de générer une réelle valeur ajoutée pour l'offre globale.

Le management prédictif sur les yachts, par exemple, permet d'optimiser l'entretien du bateau, son impact environnemental et de préserver sa valeur vénale. Cette technologie permet en outre de drainer de l'activité supplémentaire pour de nombreux métiers et, de surcroît, de planifier les travaux à effectuer.

Parce que la fertilisation croisée constitue un

Les Brèves

Le YARE (Yacht After sale and Refit Experience) 2021 devait se dérouler en mars. Il **est reporté à octobre**. Riviera Yachting Network y promeut chaque année l'ensemble des adhérents. C'est un moyen unique de rencontrer près de 100 capitaines de yachts aux profils et origines géographiques riches et variés.

L'édition 2021 du **MYBA Charter Show** de Barcelone initialement prévue fin avril est **annulée**. Le salon **Palma Superyacht Show**, à l'origine programmé à la suite, est reporté **du 3 au 6 juin**. Par conséquent, il est probable qu'il enregistre une fréquentation accrue.

Les salons du yachting de **Cannes et de Monaco** sont **maintenus** :

- du 7 au 12 septembre pour le premier ;
- du 22 au 25 septembre 2021 pour le second.

Entre ces deux événements -spatialement et temporellement- se dérouleront à **Nice, les 14 et 15 septembre 2021, les Assises de l'Economie de la Mer**. Riviera Yachting Network a travaillé à la mise en place d'une table ronde yachting et y disposera même d'un stand sur « l'espace partenaires ».

Le **METS d'Amsterdam** se tiendra du **16 au 18 novembre 2021**. Au sein du pavillon Superyacht, Riviera Yachting Network y disposera d'un stand de 24m2 sur lequel les entreprises intéressées pourront sous conditions co-exposer... A bon entendre...